

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Programme de travaux forestiers 2020

**Séance du 24 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le dix-huit juin deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance** : 29

**Membres présents :**

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER (Arrivée 19h44) Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME.

**Membres absents excusés avec pouvoir** : Georges BERMOND (pouvoir à Joël BERGEOT), Jacques FUMEX (pouvoir à Jacques DRHOUIIN), Jessie MARIN, (pouvoir à Alain MASSIRONI), Sonia ZANI (pouvoir à Solange DOMINGUEZ)

**Membres absents excusés, sans pouvoir** : néant

**Membres absents** : néant

**Secrétaire de séance** : Madame Claire BILLON-BERTHET,

**en présence de 25 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir les travaux forestiers suivants sur le territoire de la commune nouvelle pour 2020 :

**Hauteville-Lompnes :**

**Total prévu : 9 585.67€**

- Travaux sylvicoles en futaie irrégulière subventionnés à 40% par Sylv'acctes et 20% par le fond local de replantation soit 60%  
Montant de ces travaux = **8 139.79€ soit 3 255.92€ de résiduel** pour le budget bois et forêt.
- Travaux sylvicoles de dégagement de plantation subventionnés à 40% par le fond local de replantation  
Montant de ces travaux = **1 445.88€ soit 867.53€ de résiduel** pour le budget bois et forêt

**Total travaux résiduels – subvention déduite = 4 123.45€**

**Hostiaz :**

**Total prévue : 1 127.79€**

- Travaux sylvicoles de dégagement de plantation

**Montant de ces travaux = 1 127.79€**

### Cormaranche-en-Bugey

**Total prévu : 8 120.10€**

- Travaux sylvicoles subventionnés à 40% par Sylv'acctes et 20% par le fond local de replantation soit 60%

Montant de ces travaux = **8 120.10€ soit 3 248.04€ de résiduel** pour le budget bois et forêt.

**Total travaux résiduels - subvention déduite= 3 248.04€**

**Total travaux (commune nouvelle) = 18 833.56€**

**Total travaux (commune nouvelle) – subvention = 8 499.28**

Forêt	Type de travaux	Montant	Montant subvention	Reste à charge de la commune
Hauteville	Travaux sylvicoles en futaie irrégulière	8 139.79€	4 883.87€	3 255.92€
Hauteville	Travaux sylvicoles de dégagement de plantation	1 445.88€	578.35€	867.53€
Hostiaz	Travaux sylvicoles de dégagement de plantation	1 127.79€	0€	1 127.79€
Cormaranche	Travaux sylvicoles en futaie irrégulière	8 120.45€	4 872.41€	3 248.04€
Plateau-d 'Hauteville		18 833.91€	10 334.63€	8 499.28€

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les pouvoirs étant engagé, des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le programme d'actions 2019, ainsi que les conventions et devis devant intervenir à cet effet.

- **SOLLICITE** pour la partie du programme éligible, notamment pour les travaux sylvicoles, les subventions de Sylv'Acctes, pouvant intervenir à cet effet (40%).

- **SOLLICITE** pour la partie du programme éligible, notamment pour les travaux sylvicoles, les subventions du Fonds Local, pouvant intervenir à cet effet (20%).

- **AUTORISE** l'Office National des Forêts à percevoir le montant des aides qui sera directement déduit des factures.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20200624-DE-2020-059-DE  
Date de télétransmission : 06/07/2020  
Date de réception préfecture : 06/07/2020